IMS Infrastructure
Processus Sécurité des chantiers
Entrée en vigueur: 1.1.2020
Page 1/2



Autorisation de renouvellement de qualifications expirées

Les personnes exerçant des activités qui requièrent une attestation doivent justifier des connaissances spécialisées nécessaires en passant un examen périodique théorique ¹avant la date d'expiration de leur attestation. Si le renouvellement de l'attestation n'est pas effectué durant la période de validité de cette dernière, il y a lieu de procéder comme pour une admission (examen de capacité théorique et pratique).

I-SQU étudie les cas justifiés de personnes souhaitant renouveler leur qualification expirée en participant au cours de répétition et en réussissant l'examen périodique (complémentaire),ce procédé est toutefois possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Le responsable hiérarchique ou l'entreprise doit veiller au respect des délais définis pour les formations et examens nécessaires. Seuls les titulaires d'une attestation CFF en cours de validité peuvent être affectés à une fonction selon la R RTE 20100.

Il est recommandé aux supérieurs hiérarchiques ou à l'entreprise de planifier le cours de répétition au cours des douze à six mois précédant la fin de validité de l'attestation, afin qu'il reste suffisamment de temps pour le renouvellement de la qualification en cas d'événement imprévu (p. ex. échec à l'examen ou au premier examen complémentaire).

Les signatures doivent être apposées à la main sur le formulaire suivant. Veuillez numériser le formulaire dûment rempli puis nous le retourner avec une copie de toutes les attestations expirées et, si nécessaire, un certificat médical à l'adresse suivante: securitechantiers@cff.ch.

Si la demande est approuvée, le formulaire signé par I-SQU et les attestations expirées doivent être présentés au début du cours de répétition ou de l'examen complémentaire. L'accès au cours de répétition ou à l'examen périodique (complémentaire) sera refusé aux personnes sans documents.

-

¹Conformément à l'<u>OAASF</u> (art. 24, al. 1 resp. art. 27, al. 2) pour les fonctions de sécurité Protecteur (prot) et chef de la sécurité (CS) et à l'I-50167, chiff. 3.5.1, pour les fonctions Autoprotection Déplacement sur les voies (APD), Autoprotection Travailler sur les voies (APT), Délégué à la sécurité (SD) et Direction de la sécurité (DS).

IMS Infrastructure

Processus Sécurité des chantiers

Entrée en vigueur: 1.1.2020 Page 2/2



Autorisation de renouvellement de qualifications expirées

Adresse Date de naissance Entreprise/UO Signature Lieu et date connées du supérieur/de l'el Nom/prénom Entreprise/UO Signature Lieu et date	ntreprise			NPA localite	5	
Nom/prénom Adresse Date de naissance Entreprise/UO Signature Lieu et date Données du supérieur/de l'en Nom/prénom Entreprise/UO Signature Lieu et date Ouglifications	ntreprise				5	
Date de naissance Entreprise/UO Signature Lieu et date Données du supérieur/de l'entreprise/UO Entreprise/UO Signature Lieu et date	ntreprise				ó e	
Entreprise/UO Signature Lieu et date Données du supérieur/de l'el Nom/prénom Entreprise/UO Signature Lieu et date	ntreprise	,		N° pers.		
Signature Lieu et date Connées du supérieur/de l'el Nom/prénom Entreprise/UO Signature Lieu et date	ntreprise	3				
Lieu et date connées du supérieur/de l'en Nom/prénom Entreprise/UO Signature Lieu et date	ntreprise	,				
Ponnées du supérieur/de l'el Nom/prénom Entreprise/UO Signature Lieu et date	ntreprise	3				
Données du supérieur/de l'el Nom/prénom Entreprise/UO Signature Lieu et date	ntreprise					
Nom/prénom Entreprise/UO Signature Lieu et date	ntreprise					
Entreprise/UO Signature Lieu et date						
Signature Lieu et date						
Lieu et date						
Qualifications						
Qualifications	APD	APT	Prot	CS	SD	DS
various caudio	AI D	Ai i	1 100		30	
concernées (R RTE 20100)						
Date du cours de répétition (complémentaire):	(CR)/de	l'examen				
Par sa signature, la personne,	le supéri	eur/l'entrenri				
			se confirme (ce ani snit :		
Personne Supérieur/ Co	onfirmation	·	se confirme	ce qui suit :		
Personne Supérieur/ entreprise Co	onfirmation	on veiller à ce qu	ue la personr	ne susmentior		formation
Personne Supérieur/ entreprise Co	onfirmatio 'elle doit v écessaire	on reiller à ce qu et se préser	ue la personr	ne susmentior en en temps v		formation
Personne Supérieur/ entreprise Co	onfirmation on firmation of the doi: viecessaire es données a personres RTE 201	reiller à ce quet se préser es sont comp es susmention 00 entre la c	ue la personr nte à l'exame plètes et corr nnée n'exerd date d'expirat	ne susmentior en en temps v	oulu. ction selon la	a
Personne Supérieur/ entreprise Contraction III/ né	onfirmation delle doit verseare des donnée des personn RTE 201 dexamen (dexamen dexamen)	reiller à ce quet se préser es sont comp e susmention 00 entre la complémenta informé/e que	ue la personr nte à l'exame plètes et corr nnée n'exerc late d'expirat aire). ue I-SQU-SI	ne susmention en en temps v ectes. ce aucune fon	ction selon la ation et la ré	a ussite à

Nom, prénom, UO, date

Nom, prénom, UO, date